

Intervenant du groupe Tavini Huiraatira	Mme Eliane Tevahitua
Rapport n°	148-2022 du 7 décembre 2022
Lettre n°	5380/PR du 28 juillet 2022
Temps de parole	10 mn
Consigne de vote	FAVORABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Représentants,
Chers Collègues,

L'assemblée de la Polynésie française est saisie du projet de délibération portant approbation du compte financier **de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire pour l'exercice 2021** et affectation de son résultat.

On ne peut que féliciter la nouvelle équipe qui accompagne la CAPL, structure qui revient de loin, que ce soit au niveau de l'accompagnement technique, de conseil et d'assistance juridique jusqu'à la totale réorganisation de la CAPL.

L'ensemble des mesures correctrices et des mesures de restructuration s'inscrit à présent dans une stratégie de développement économique de notre fenua et d'accompagnement de nos agriculteurs vers une diversification de leurs produits pour un approvisionnement 100% local.



Monsieur le secrétaire général en commission législative du 18 novembre 2022, nous a présenté la réorganisation de la Chambre de l'agriculture et ses neuf missions ; l'activité de la CAPL en 2021 et la présentation de la feuille de route basée sur 65 engagements et 6 axes de développement.

L'aspect financier ne suscite pas d'intervention particulière de la part du groupe Tavini Huiiraatira. Le Fonds de Roulement de 2021 d'un montant de 311 millions est un indicateur de gestion financière important et montre effectivement la bonne santé financière de l'établissement.

Le Tavini Huiiraatira peut féliciter la CAPL pour l'accompagnement de ses agents dans le cadre de formations extérieures comme en témoigne un article de presse locale du 30 septembre dernier des actions de formation venant renforcer les missions d'inspection et de protection de la santé publique, comme par exemple la poursuite de formation en tant que technicien supérieur spécialité « vétérinaire et alimentaire » par 2 agents, respectivement agent de la Direction de la Biosécurité (DBS) et de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL).

Le Tavini Huiiraatira loue les actions de formations auprès des agriculteurs, des actions de sensibilisation à l'utilisation de pesticides pour une agriculture responsable, la piste d'une culture de légumes sans eau ou encore la mise en place de petits modules d'élevage de poissons lagunaires



dispositif artisanal fabriqué avec des bidons en guise de flotteurs, de planches de bois et un filet.

Voilà des dispositifs « clé en main » assez concluants qui pourraient tout à fait être déployés auprès des familles polynésiennes.

Monsieur le ministre,

Vous nous faisiez part lors de l'examen des comptes financiers 2020 de la CAPL de votre souhait pour que la CAPL « devienne le premier relais du producteur vers le consommateur » et concrétisée par « l'exploitation de chambres froides par la Chambre de l'agriculture à Tipaerui et sur tous les quais des Îles-sous-le-vent et des Marquises et puis même ceux de Tubuai et de Rurutu ».

On suppose qu'il s'agit des chambres froides sises à Tipaerui appartenant au Pays et qui avaient été mis à disposition de Kai Hotu Rau ? J'en profite pour vous demander, **Monsieur le ministre sur les agriculteurs laissés pour compte suite à la fermeture de Kai Hotu Rau. Vous êtes-vous intéressés à la situation préoccupante de ces agriculteurs ?**

Notre collègue Thomas MOUTAME nous avait parlé en commission législative du 14 septembre 2021 de « dettes » de cette structure à l'égard de ces agriculteurs.



Avez-vous recensé le nombre d'agriculteurs impactés par cette situation ?

Le groupe Tavini Huiiraatira vote FAVORABLEMENT pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Eliane TEVAHITUA

Représentante inscrite au groupe Tavini Huiiraatira